

acheter par la ville ». Le traité ¹, signé le 6 décembre 1819 et approuvé par le préfet le 13 janvier 1820, confirme le prix de vente indiqué par Artaud, 3.000 francs, prévoit que l'enlèvement aura lieu dans les six mois et nous apprend que le propriétaire était alors Million André, marchand chapelier, rue Sirène, 1, à Lyon ². Le succès tout récent des opérations concernant la mosaïque des Jeux du cirque n'avait pas seulement fait naître chez Artaud une passion durable, une prédilection peut-être excessive, pour ce genre de monuments antiques ; il lui avait donné en cette matière une grande autorité, et il avait impressionné de la façon la plus favorable l'opinion lyonnaise ³. Aussi, tandis que l'administration préfectorale avait dû imposer l'achat de la première mosaïque au conseil municipal de 1813, celui de 1820, dans sa séance du 4 janvier, émit d'emblée le vœu qu'une somme de 10.000 francs, laquelle d'ailleurs, nous le verrons bientôt, se trouva fort insuffisante, fût affectée à l'acquisition, à l'enlèvement, à la restauration et à la repose de la mosaïque du Gourguillon. Bien entendu, la préfecture seconda de son mieux ce bon vouloir. Le préfet était alors le comte de Lezay-Marnesia, « adorateur des beaux-arts », au témoignage d'Artaud, et qui ne cessait « d'enrichir leur temple » ⁴.

L'enlèvement se fit cette fois dans le délai prévu, ou peu s'en faut ⁵, grâce à l'expérience acquise. Le dossier des archives contient un état estimatif, dressé par la mairie, des plaques de marbre nécessaires à l'ablation (27 avril 1820) ; une soumission sur laquelle Bernard et Jamey sont déclarés adjudicataires de cette fourniture au prix de 1.365 francs ⁶, au lieu de 1.500, prix prévu (18 mai) ; un mémoire des journées des mêmes pour le déplacement et le transport, soit 1708 francs (22 août) ; deux comptes sans date de l'entrepreneur Janicot pour l'enlèvement, 2038 fr. 69 et 227 fr. 13.

1. *Arch. mun.*, R²a. Toutes les pièces d'archives citées plus bas sont de la même série, sauf avis contraire.

2. Ce nouveau propriétaire apparaît pour la première fois dans le recensement annuel de 1811 (*Arch. mun.*, F¹). Il avait acheté de la veuve Vert qui figure aux recensements de 1810, 1809, 1808. Ici la série de ces documents s'interrompt.

3. Artaud, *ibid.* : « On fut d'autant plus encouragé à cet achat que M. Belloni venait de déplacer et de réparer d'une façon merveilleuse la mosaïque des jeux du cirque ».

4. Artaud, note manuscrite de 1821, déjà citée à propos de la mosaïque Macors.

5. Dans son inventaire de 1833, p. 32, Artaud dit faussement : « Déplacée en 1822 ». C'est « replacée » qu'il aurait dû dire. La même erreur est déjà dans Cochard, *le Guide du Voyageur et de l'amateur à Lyon*, 1826, p. 119.